

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du doyen d'âge de l'assemblée pour ouvrir la séance.
2. Installation des Conseillers Municipaux.
3. Désignation d'un secrétaire de séance.
4. Élection du Maire.
5. Détermination du nombre des Adjoints.
6. Élection des Adjoints.
7. Lecture de la charte de l'élu local.
8. Attribution des pouvoirs délégués au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T.
9. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.
10. Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.